

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	48 (1919)
Heft:	17
Rubrik:	Chronique scolaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'aspect essentiellement nouveau que présente actuellement l'Europe politique, en vertu des changements de frontière sanctionnés par la conclusion de la paix et de la constitution de nouvelles unités nationales, est supérieurement fixé sur la présente carte. Mais ce n'est pas uniquement la nouvelle répartition des Etats de l'Europe et de l'Asie Mineure que notre carte fait connaître ; grâce à une coloration spéciale, elle fait encore ressortir les anciennes frontières et permet ainsi de mieux apprécier l'étendue des modifications qui eurent lieu. L'échelle 1 : 10,000,000 a permis de donner à la carte des dimensions commodes à souhait.

Une nouveauté cartographique procurant mainte surprise à la vue habituée aux conditions antérieures ne manquera pas de pénétrer dans les milieux les plus divers et de récolter partout la bienveillante reconnaissance que mérite un travail achevé au bon moment.

* * *

Revue des Familles, pages romandes illustrées.

Sommaire du N° du 11 octobre :

Pour les parents et pour les maîtres, par J. Renault. — Propos d'un ignorant, par L.-A. Watelet. — Dans la Suisse italienne. — Locarno et le Lac Majeur, par X. — La gloire qui chante. — La gymnastique dans le canton de Fribourg. — La Semaine suisse. — † M. Othmar Moser. — Le rêve de Michelle (feuilleton), suite, par Jean Kerval. — Le rêve d'une jeune fille (variété), Comte de Camaret. — Bibliographies. — Petites nouvelles. — Variété. — Connaissances utiles. — Mots pour rire.

—————*

CHRONIQUE SCOLAIRE

Fribourg. — Dans ses séances du 27 septembre et du 9 octobre, le Conseil d'Etat a nommé : M. Alphonse Buchs, de Bellegarde, professeur de branches commerciales à l'Ecole secondaire du district de la Gruyère ; M^{me} Marie-André Dupraz, à Fribourg, institutrice à l'école de commerce des jeunes filles ; M. Robert Loup, à Fribourg, instituteur à l'école des garçons de Courtepin ; M^{lle} Gertrude Muller, à Chiètres, institutrice à l'école libre publique de Flamatt ; M^{lle} Thérèse Vez, à Middes, institutrice à l'école des filles de Courtepin ; M. Raymond Progin, à Dompierre, à l'école des garçons de Prez-vers-Noréaz ; M. Gustave Tinguely, à Ependes, à l'école mixte de Villarsel-le-Gibloux ; M. Charles Plancherel, à Prez-vers-Noréaz, à l'école mixte d'Essert ; M. Bernard Rappo, à Fribourg, à l'école des garçons de Planfayon ; M. Louis Demierre, à Bulle, à l'école moyenne des garçons de La Roche ; M. Henri Jaquet, à Bulle, à l'école supérieure des garçons de Charmey ; M. Henri Ecoffey, à Estévenens, aux écoles primaires de Broc ; M. Alphonse Karth, à Lessoc, à l'école mixte de Villaraboud ; M. Jules Python, à Villaraboud, à l'école mixte de Hennens ; M. Cyprien Sudan, à Villarepos, à l'école des garçons de Villarepos ; M. Jules Musy, à Fruence (Châtel-Saint-Denis), à l'école supérieure des garçons de Semsales ; M. Jean Both, à Lessoc, et

M^{lle} Marie Franzetti, à Bulle, aux écoles primaires de Bonnefontaine ; M^{lle} Elisabeth Brulhart, à Mariahilf, à l'école inférieure mixte de Lichtena (Planfayon) ; M^{me} Ursule Perroud, à Rue, à l'école inférieure mixte de Rue ; M^{lle} Bernadette Maillard, à Granges, à l'école des filles de Sommentier ; M^{lle} Juliette Berger, à Boudry, à l'école inférieure mixte de Lugnorre (Haut-Vuilly).

Brevets de capacité pour l'enseignement primaire. — Statuant sur les résultats des examens de renouvellement des brevets, qui ont eu lieu les 23 et 24 septembre, la Commission des études a délivré des certificats d'aptitude pédagogique aux membres du corps enseignant ci-après désignés :

MM. Henri Baillif, à Avry-sur-Matran ; Louis Demierre, à Bulle ; Basile Dessibourg, à Cerniat ; Hubert Gremaud, à Marsens ; Robert Nidegger, à Gruyères ; Aimé Perrottet, à Prévondavaux ; Camille Ruffieux, à Châtel-Crésuz ; Pierre Wicht, à Torny-le-Grand ; M^{mes} Marie Currat, à Bussy ; Laure Berthoud, à Châtel-Saint-Denis ; Elisa Desarzin, à Estavannens ; Julia Fontaine, à Fribourg ; Sophie Gabriel, à Sion ; Simone Genoud, à Orsonnens ; Cécile Golliard, à Fribourg ; Antoinette Lehmann, à Fribourg ; Jeanne Pasquier, à Bulle ; Thérèse Romanens, à Massonnens ; Bertha Stajessi, à Fribourg ; Cécile Treich, à Châtel-Saint-Denis ; Béatrix Vial, à Montbovon ; MM. Jean Bæriswyl, à Tavel ; Jacob Fontana, à Cordast ; Fritz Fürst, à Morat ; Emile Haymoz, à Guschelmuth ; Joseph Hayoz, à Chevrilles ; Canisius Peissard, à Saint-Sylvestre ; Fritz Rowedder, à Chiètres ; Félix Schneuwly, à Heitenried ; M^{mes} M.-Sophie Bacher, à Ueberstorf ; Clara Büttler, à Wunnewyl ; Walburgis Hagen, à Wunnewyl ; Gratia Mattli, à Chevrilles ; Adelindis Schäepfer, à Wunnewyl ; Emma Stalder, à Brünisried ; Sophie Werlen, à Guin.

Ont obtenu le renouvellement de leurs brevets pour une nouvelle période :

MM. Fernand Jaquet, à Granges-Paccot ; Paul Jeanjaquet, à Courgevaux ; Casimir Magnin, à Franex ; Paul Mossu, à Broc ; Alexandre Rossier, à Surpierre ; Henri Roulin, à Seiry ; Marius Vaucher, à Rueyres-Saint-Laurent ; Vincent Vial, à Villariaz ; Pierre Aerschmann, à Planfayon ; Ernest Gutknecht, à Altavilla ; Daniel Riedo, à Tavel ; Arnold Zurkinden, à Guin ; M^{mes} Maria Chollet, à Vaulruz ; Agathe Chardonnens, à Chénens ; Lucie Egger, à Montagny-les-Monts ; Eugénie Gumy, à Villarepos ; Zélie Hayoz, à Fribourg ; Emma Magnin, à Fribourg ; Lucie Sauterel, à Vaulruz.

Enfin, la Commission a décerné un brevet de capacité du I^{er} degré aux aspirants à l'enseignement :

MM. Henri Jaquet, à Bulle, et Raymond Progin, à Dompierre, et un brevet du II^{me} degré à M. Alphonse Karth, de Lessoc.

Nécrologie. — Une humble, mais très méritoire existence vient de s'éteindre à Vuisternens-en-Ogoz, celle de M^{lle} Philomène Marchon,

qui a rempli pendant 32 ans, avec un dévouement digne de tout éloge, les fonctions d'institutrice dans cette localité.

Educatrice dans le vrai sens du mot, M^{lle} Marchon ne s'est point bornée à donner des notions scientifiques à ses élèves : elle s'est attachée à former de ferventes chrétiennes, plus encore par ses exemples que par ses paroles. Joignant la charité active à la dévotion, elle dépensait en faveur de l'église et des pauvres une grande part de son modeste traitement.

Aussi, tout en la frappant subitement dans sa 82^{me} année, la mort l'a-t-elle trouvée prête, et c'est les mains pleines de mérites qu'elle a quitté la terre, laissant à ses anciennes élèves, et à toute la paroisse qu'elle a édifiée, une mémoire bénie.

Argovie. — Le Grand Conseil argovien a adopté une nouvelle loi sur les traitements des instituteurs, d'après laquelle le traitement initial et les augmentations pour les années de service sont mises à la charge de l'Etat. Le traitement initial est porté de 2 000 à 4 000 fr. pour les instituteurs primaires, de 2 600 à 4 800 fr. pour les maîtres des écoles secondaires et de 3 200 à 5 500 fr. pour les instituteurs de districts.

Une motion du groupe catholique conservateur demandant de laisser aux Eglises reconnues par l'Etat le soin de l'enseignement religieux dans les écoles publiques et dans les établissements d'instruction a été prise en considération, sur la proposition du conseiller aux Etats Isler, en ce sens que le Conseil d'Etat introduira cette réforme avant la publication de la nouvelle loi scolaire.

France. — Dans sa séance du 11 juillet, la Chambre des députés, après accord entre le ministre et la commission du budget, a voté les nouveaux traitements suivants pour les instituteurs et les institutrices : Stagiaires, 3 600 fr. ; 6^{me} classe, 4 000 fr. ; 5^{me} classe, 4 500 fr. ; 4^{me} classe, 5 000 fr. ; 3^{me} classe, 5 500 fr. ; 2^{me} classe, 6 000 fr. ; 1^{re} classe, 6 500 fr. ; classe exceptionnelle, 7 000 fr. Augmentation de 200 fr. pour les maîtres pourvus du brevet supérieur ou du baccalauréat de l'enseignement secondaire, ou du brevet des écoles supérieures de commerce, et pour les maîtres entrés dans les cadres de l'enseignement avant le 1^{er} janvier 1889. Allocation de 200 fr. aux instituteurs et institutrices stagiaires pourvus du certificat de fin d'études normales.

Allemagne. — Les journaux d'outre-Rhin nous apprennent que le « ministre des sciences, arts et éducation populaire de la République allemande » a adressé aux conseils provinciaux de l'Instruction publique des ordres formels disant notamment : « 1^o Dans tous les cas où jusqu'ici on a mésusé de l'enseignement de l'histoire ou d'autres branches *pour entretenir les haines de peuple à peuple, il faudra absolument y renoncer à l'avenir*. On instituera à la place un

enseignement scrupuleusement conforme aux faits et vraiment historique. Il faut éviter toutes les leçons tendancieuses ou inexactes sur la guerre mondiale et ses causes. 2^o Tous les livres qui glorifient la guerre en soi seront bannis des bibliothèques scolaires. »

**Textes d'auteurs à l'étude
pour les examens du brevet en 1920**

La Direction de l'Instruction publique fait connaître que la Commission des études a choisi les œuvres suivantes d'auteurs classiques sur lesquelles les candidats aux épreuves de 1920 pour l'obtention du brevet primaire seront appelés à formuler une appréciation raisonnée :

a) Pour la section française :

1^o Boileau, Art poétique, publié dans la collection de la nouvelle bibliothèque populaire, Henri Gauthier, éditeur, 55, quai des Grands Augustins, Paris ;

b) Chateaubriand, Napoléon Bonaparte, extraits des Mémoires d'outre-tombe (publié dans la même collection).

N.-B. — Les auteurs mis à l'étude pour les épreuves du renouvellement seront annoncés ultérieurement.

b) Für die deutsche Abteilung :

1^o Bei der Patentprüfung : Schiller, Jungfrau von Orléans ; Göthe, Torquato Tasso.

2^o Bei der Erneuerungsprüfung : Grillparzer, Sappho ; Ludwig, Zwischen Himmel und Erde.

N.-B. — Les œuvres indiquées sont en vente à l'Imprimerie de Saint-Paul.

Fribourg, le 20 octobre 1919.

*Le Conseiller d'Etat, Directeur,
GEORGES PYTHON.*

Le soussigné repassera en décembre pour photographier les écoles. Il se recommande auprès de Messieurs les Instituteurs et Mesdames les Institutrices. Sans aucun engagement de part et d'autre.

Hommages respectueux.

BRANDT DE TRÉMEUR,

Photographe des écoles, à LYSS.
